



## Elle s'appelait Audrey ADAM

Le mercredi 12 mai 2021, **Audrey ADAM**, Conseillère en économie sociale et familiale du Conseil départemental de l'Aube est décédée dans l'exercice de ses fonctions.

Après les meurtres de Jacques Gasztowtt éducateur spécialisé en protection de l'enfance à Nantes en 2015, de Marina Fuseau éducatrice spécialisée dans un centre d'hébergement à Poitiers en 2017 ou encore de Cyril Pierreval, chef de service d'un centre d'accueil à Pau le 17 février dernier, ce nouveau drame a sidéré l'ensemble des professionnels du travail social.

Personne ne devrait mourir en effectuant son métier. Audrey ADAM intervenait dans le cadre de missions de services publics, pourtant ce meurtre n'a pas eu d'écho particulier dans les médias nationaux et le gouvernement ne s'en est pas ému publiquement.

**la FSU demande, qu'au même titre que d'autres fonctionnaires tués en fonction, un hommage national soit rendu à Audrey ADAM et à travers elle aux travailleurs sociaux décédés dans l'exercice de leurs missions de service public.**

## Autotests....encore un crash test !

- Pour les enseignants**
- Pénurie d'autotests pour les personnels : ici on organise des sondages en ligne pour savoir qui veut des autotests dans l'immédiat, là on fait des listes de personnels et dans beaucoup d'établissements, on attend...
  - Des notices erronées qui concernent 43 % des tests commandés. Un correctif a été envoyé sur les boîtes mail professionnelles des agents le 11 mai.
- pour les élèves**
- Rares sont les établissements où les opérations de tests sont programmées : autotests toujours manquants, problème de conditionnement...pendant ce temps, les semaines filent et la fin de l'année approche. Au risque d'un énorme gâchis ? (rappelons que près 60 millions d'autotests ont été commandés).

## Examen, les annonces de Blanquer

### Collèges :

Alors que certaines épreuves portent sur l'ensemble du cycle 4 et que deux années ont été perturbées par la situation sanitaire : aucun aménagement n'est prévu dans les programmes de l'épreuve ni dans son déroulement. Le ministre n'a même pas évoqué les collèges lors de sa conférence de presse...

Le Rectorat a annoncé qu'il était vivement conseillé aux établissements d'organiser une semaine de révision à la maison pour les 3<sup>e</sup>, sous la tutelle des enseignants, la semaine précédant les épreuves afin d'éviter les fermetures de classe. Ceci alors que le ministre n'a eu de cesse de répéter que les élèves se contaminaient davantage à la maison qu'à l'école...

### Lycées

L'aménagement proposé **pour le grand oral** fait fi des inégalités de préparation qui s'expriment dans toute l'épreuve et qui ne seront pas réglées par un document donnant des indications sur le programme suivi cette année. Le Grand oral apparaît pour ce qu'il est réellement : le totem du bac Blanquer, celui qu'il faut absolument préserver pour attester de la réussite de la réforme. Le SNES-FSU demande sa neutralisation.

**En philosophie**, alors même que le nombre de sujets a été augmenté, le choix de la meilleure note entre celle de l'épreuve et celle du contrôle continu est d'une grande désinvolture pour le travail des professeurs. Cela dévalorise l'épreuve terminale, ouvre la porte à des calculs opportunistes sur la meilleure stratégie à adopter pour les élèves. Elle va aussi conduire à rejouer le chaos du bac 2019 et 2020 où les jurys avaient été amenés à modifier les notes de manière incompréhensible et avaient parfois constaté des pratiques douteuses de construction de la note dans les établissements.

**Après des mois d'alerte du Snes-FSU qui n'a cessé de demander que la question des examens soit anticipée, discutée en amont, le ministre a brutalement accéléré le rythme ces derniers jours. Mais la méthode confirme le peu de goût de ce ministre pour le dialogue social : la réunion de concertation du jour vantée par le ministre a tourné en rond, le ministère ne donnant aucun élément concret sur lequel échanger.**

# Le retour du Grenelle de l'Éducation

Après avoir disparu des radars pendant plusieurs mois, revoilà le Grenelle de l'Éducation ! Lancé en grande pompe en août 2020 par Jean-Michel Blanquer, il s'est traduit jusqu'ici par des promesses et des envolées lyriques sur « l'enseignant du 21<sup>ème</sup> siècle », des ateliers verrouillés et un colloque scientifique...surprenant ! Mais derrière les apparences, c'est bien une transformation en profondeur de nos métiers qui se dessine. Vous retrouverez l'ensemble des analyses du SNES-FSU sur notre site mais la section départementale du SNES du Cher tenait à publier une analyse sur un axe précis qui concerne la définition de notre métier.

## Grenelle de l'éducation/ Lettre de Jaurès - L'ultime face à face

### Grenelle de l'Éducation : synthèse de l'atelier « encadrement »

#### Axe 1 : Acculturer dès le début de carrière les enseignants aux réalités du leadership

Il est nécessaire que les enseignants nouvellement recrutés aient la claire conscience d'être des cadres et se voient proposer une meilleure connaissance de la palette des possibles mobilités professionnelles dans le cadre de carrières qui s'allongent. L'acculturation aux fonctions d'encadrement peut être favorisée, par exemple, au moyen de stages d'immersion auprès de chefs d'établissement, ou du développement de "fonctions mixtes" préparant à l'encadrement intermédiaire. En tout état de cause, il serait opportun que l'administration maîtrise et promeuve davantage les postes de "faisant fonction".

Il convient d'apprendre le plus tôt possible "l'alphabet du management" et de permettre aux enseignants de penser leurs qualités autrement qu'à travers du prisme des savoirs disciplinaire et pédagogique. Cela revient à introduire les compétences transversales et les codes de l'encadrement ("capital décisionnel" : gestion de projet, mobilisation d'un collectif, communication, dialogue social, bases juridiques, gestion de crise, etc.) dans la formation initiale et continuée des professeurs.

Il est utile, enfin, de repérer le potentiel d'évolution d'un enseignant avant qu'il ait fait le choix d'une voie de progression, tout comme de lui offrir des formations à l'encadrement, notamment aux soft skills, sans engagement de se présenter à un concours.



#### Lettre de Jaurès aux instituteurs et institutrices



« Vous tenez en vos mains l'intelligence et l'âme des enfants ; vous êtes responsables de la patrie. Les enfants qui vous sont confiés n'auront pas seulement à écrire et à déchiffrer une lettre, à lire une enseigne au coin d'une rue, à faire une addition et une multiplication. Ils sont Français et ils doivent connaître la France, sa géographie et son histoire : son corps et son âme. Ils seront citoyens et ils doivent savoir ce qu'est une démocratie libre, quels droits leur confère, quels devoirs leur impose la souveraineté de la nation. Enfin ils seront hommes, et il faut qu'ils aient une idée de l'homme, il faut qu'ils sachent quelle est la racine de toutes nos misères : l'égoïsme aux formes multiples; quel est le principe de notre grandeur : la fierté unie à la tendresse. Il faut

qu'ils puissent se représenter à grands traits l'espèce humaine domptant peu à peu les brutalités de la nature et les brutalités de l'instinct, et qu'ils démêlent les éléments principaux de cette œuvre extraordinaire qui s'appelle la civilisation. Il faut leur montrer la grandeur de la pensée ; il faut leur enseigner le respect et le culte de l'âme en éveil. Les personnels restent maîtres des modalités du suivi des élèves et ne peuvent se voir imposer le recours à la visio, ou tout autre outil numérique d'ailleurs. La liberté pédagogique reste la règle (article L 912-1-1 du code de l'Éducation), même dans les circonstances exceptionnelles actuelles, et elle concerne aussi le choix des outils numériques.

t en eux le sentiment de l'infini qui est notre joie, et aussi notre force, car c'est par lui

Les enfants ont une curiosité illimitée, et vous pouvez tout doucement les mener au bout du monde. Il y a un fait que les philosophes expliquent différemment suivant les systèmes, mais qui est indéniable : « Les enfants ont en eux des germes, des commencements d'idée. » Voyez avec quelle facilité ils distinguent le bien du mal, touchant ainsi aux deux pôles du monde ; leur âme recèle des trésors à fleur de terre : il suffit de gratter un peu pour les mettre à jour. Il ne faut donc pas craindre de leur parler avec sérieux, simplicité et grandeur. Je dis donc aux maîtres pour me résumer, lorsque d'une part vous aurez appris aux enfants à lire à fond, et lorsque d'autre part, en quelques causeries familières et graves, vous leur aurez parlé des grandes choses qui intéressent la pensée et la conscience humaine, vous aurez fait sans peine en quelques années œuvre complète d'éducateurs.

Dans chaque intelligence il y aura un sommet, et ce jour-là bien des choses changeront. »

Face à face de deux mondes... Un ancien qui plonge ses racines à la source du «Siècle des Lumières», un nouveau pétri de libéralisme et de consumérisme.

Parfois, il est bon de s'arrêter au bord du monde et de prendre le temps de considérer ces mots qui disent ce que nous sommes.

Car c'est bien de cela qu'il s'agit, «dire ce que nous sommes», les mots ne sont pas que des signes et des sons, ils ont sens et au-delà du sens, ils sont ce qui ordonne le monde, ce qui nous assigne notre place. L'enjeu est là.

*«Vous tenez en vos mains l'intelligence et l'âme des enfants ; vous êtes responsables de la patrie (...).»*

Pour un gouvernement libéral, il est souvent opportun, pour ne pas dire opportuniste, de se saisir de la pensée de Jean Jaurès et de laisser résonner ses mots dans le vide des bureaux de Grenelle. La langue, polie par la pratique intime d'une culture classique, est un bel ornement de ces discours creux que nous sert un ministère de communicants, la citation comme paravent au vide de la pensée.

Mais quoi, les écrits de Jaurès ne seraient donc bons qu'à émailler les discours creux à force d'«éléments de langage», à donner une touche de solennité, de grandeur à des cérémonies d'hommage que ce nouveau monde est désormais incapable d'offrir ?

Alors, arrêtons-nous un moment sur ces mots de Jaurès cités plus haut et repris de sa «Sa lettre aux instituteurs». En 1888, quelques années à peine après la promulgation des lois scolaires de la Troisième République, Jaurès assigne aux instituteurs leur juste place, celle de permettre à la société enfin libérée des carcans religieux et aristocratiques, d'être le creuset de citoyens libres et égaux. C'est cela être «responsable de la patrie».

Au-delà des savoirs, des méthodes et techniques, il était pour Jaurès un horizon, celui de faire de chaque élève un citoyen, libre et éclairé car «Dans chaque intelligence il y aura un sommet, et ce jour-là bien des choses changeront.»...

On n'en est désormais plus là, «les hussards noirs de la troisième République» ont vécu et leurs idéaux ont été peu à peu dissous par une immersion prolongée dans la pensée corrosive d'une société néo-libérale, triomphante, décomplexée...

Les mots font sens et ne sont jamais anodins, surtout lorsqu'ils structurent la vision de l'enseignant du XXI<sup>ème</sup> siècle. La plus grande force de ce gouvernement, c'est la langue, ou plus exactement son usage de langue. La langue définit notre conscience du monde, et dénaturer la langue c'est déjà imposer un monde nouveau, un monde que faute de mots nous ne saurions plus refuser.

Acculturer dès le début de carrière les enseignants aux réalités du leadership

Voici le titre d'un des axes des ateliers du Grenelle de l'enseignement... Seul le terme d'enseignants permet de relier ce titre à notre profession... Tout le reste témoigne d'une volonté de détruire, d'éradiquer, de réduire à néant l'essence même de notre métier... Outrance et exagération d'un syndicaliste en mal de reconnaissance ? Vraiment ? Ce serait dès lors bien commode pour disqualifier ce discours... Mais connaissez-vous vraiment le sens du verbe «acculturer» qui ouvre ce titre ?

**ACCULTURER, verbe trans. : ETHNOL. et SOCIOL.**

**Par le phénomène de l'acculturation, assimiler un groupe ethnique, les individus d'un groupe culturel, à un autre groupe culturel.**

La voici, telle qu'on peut la trouver sur le site du Centre National des Ressources Textuelles et Lexicales...

Assimiler les individus d'un groupe, c'est-à-dire assimiler les individus du groupe enseignant et en faire de parfaits représentants de l'encadrement néo-libéral... Les mots ont un sens, tout est là.

Alors que l'horizon de Jaurès était l'émergence des sommets de l'intelligence pour construire le monde de demain, celui du Ministre Jean-Michel Blanquer est la réduction du réel aux interactions du «leadership».

Dans cette entreprise d'assimilation, même la langue perd son unité lexicale, le recours systématique à l'anglais commercial témoigne de cette volonté de créer une rupture entre les tenants de la langue française prisonniers d'un archaïsme issu de siècles désormais dépassés et ces consultants qui voient dans le remplacement systématique du français une preuve de modernité, d'appartenance à cette «start-up nation» qui se doit de présider dans l'ensemble des secteurs de la société.

«Leadership», «soft skills» autant de renoncements, autant de transformations peut-être irrémédiables de nos métiers.

Est-ce donc cela l'enseignant du XXI<sup>ème</sup> siècle, un cadre qui assure sa position de dominant en développant ses compétences non techniques et privé d'une juste et entière vision du monde par la substitution «de l'alphabet du management» à celui de la langue ?

Bienvenue dans le monde nouveau, le monde d'après, celui de l'acculturation...

**Régis Espannet,**

**Co-secrétaire départemental du SNES-FSU du Cher.**

## Salaire



Une "revalorisation historique", promettait le ministre. On en est loin ! Une loi de programmation portée disparue, 400 millions d'€ pour 2022 qui ne permettent pas de rattraper les pertes de pouvoir d'achat (4 % de ce qui serait nécessaire). **Revalorisation ? Encore un effet d'annonce !**



# FAQ : Organisation de la fin d'année

## Mon chef d'établissement peut-il m'imposer d'assurer des stages de remise à niveau ou des stages passerelles dans mon service ou en sus ?

Ces stages sont assurés par «des enseignants volontaires rémunérés en heures supplémentaires effectives [HSE]» (circulaire 2010-010 du 29 janvier 2010). Ils ne font pas partie des obligations de service des professeurs du second degré et ne peuvent donc être imposés.

## Mon chef d'établissement me demande de prendre en charge une classe que je n'ai pas (soit d'un autre niveau, soit du même niveau). Que dois-je faire ?

Commencez par rappeler à votre chef d'établissement l'existence de votre VS (ventilation de service) qui rappelle quel est votre service pour l'année. Le VS, signé en début d'année, doit servir de référence pour récuser toute volonté d'imposer la prise en charge de groupes ou classes non inscrits au VS.

Si votre chef d'établissement persiste, mettez en avant des arguments pédagogiques : cela n'a pas vraiment de sens, il faut du temps pour connaître les élèves ! S'il ne veut toujours rien entendre, rappelez que vous êtes responsable de la sécurité des élèves de son établissement. Sa décision vous empêche de garantir une sécurité optimale et immédiate à des élèves que vous ne connaissez pas. Le respect des gestes barrières et plus généralement du protocole va être plus difficile. Contactez la section départementale du SNES-FSU

## Mon chef d'établissement peut-il m'imposer d'assurer des cours en « distanciel » en sus de mon travail en « présentiel » ?

Le ministre de l'Éducation nationale l'a clairement précisé.

«Présentiel» / «Distanciel» c'est soit l'un, soit l'autre, mais en aucun cas les deux à la fois.

Ce serait quand même grave un chef qui ne serait pas loyal à son ministre de tutelle. Non ?



## On me demande d'assurer obligatoirement des cours en visio, que dois-je faire ?

Les personnels restent maîtres des modalités du suivi des élèves et ne peuvent se voir imposer le recours à la visio, ou tout autre outil numérique d'ailleurs. La liberté pédagogique reste la règle (article L 912-1-1 du code de l'Éducation), même dans les circonstances exceptionnelles actuelles, et elle concerne aussi le choix des outils numériques.

### Références utiles :

- Liberté pédagogique : article L 912-1-1 du Code de l'éducation
- Circulaire relative à la continuité pédagogique « les cours et devoirs à la maison peuvent également être diffusés par tout moyen (messagerie, ENT, récupération auprès de l'école ou l'établissement etc) »

## Pour la défense de notre métier



# Adhérez au SNES-FSU

<http://www.oreans.snes.edu/-Adherer-au-SNES-FSU-.html>

